



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

17 juin 2025

Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du lundi 2 décembre 2024 à Montpellier (préfecture de l'Hérault)
- Compte rendu -

Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables au lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-02-decembre-2024-a9376.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, exprime sa satisfaction d'accueillir ce Conseil de bassin viticole. Cette session est consacrée aux thèmes cruciaux du prix et de la segmentation, d'une importance majeure en cette période de crise. Seront également abordés les dispositifs de soutien, les contrôles, les simplifications administratives attendues, ainsi que la place des producteurs et du négoce.

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon

Le préfet de région ouvre cette première session du Conseil après le renouvellement de ses membres. Il rappelle le contexte difficile pour la filière vitivinicole : la baisse de consommation des vins, la faible récolte en lien avec la sécheresse ou, au contraire, liée à l'eau (mildiou). Il indique que le gouvernement s'implique très fortement avec des mesures de soutien : simplifications administratives, aide à la réduction du potentiel de production, prêts bonifiés, exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), allègement des charges sociales (MSA) et mise en place du pacte d'orientation agricole. Il souligne également l'importance du rôle des interprofessions et le travail partenarial qui est réalisé avec le conseil régional.

Ordre du jour :

1. Installation du conseil de bassin (nouveau mandat) :
 - Rappel des règles de fonctionnement du conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon, présentation du règlement intérieur (**vote**)
 - Élection des 2 représentants du conseil de bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer (**vote**)
2. Situation économique des marchés, perspectives, bilan des vendanges et prévision de récolte
3. Bilan de la mesure de réduction définitive du potentiel viticole

4. Avancement du contrat régional de filière
5. Point d'avancement sur les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par le conseil régional et l'État
6. Résultat du vote électronique concernant la gestion du potentiel viticole
7. Questions diverses

René MORENO, conseiller régional représentant de la présidente Carole DELGA, souligne que la crise actuelle, sans précédent, tend à devenir structurelle. Le secteur de la production est particulièrement affecté : les récoltes sont faibles, les coûts de production augmentent en raison de l'inflation, le prix de vente du vin demeurant stable. Par ailleurs, la consommation est en baisse, la concurrence est intense et parfois déloyale et le contexte géopolitique reste très défavorable. René MORENO interviendra de nouveau lors de la présentation du contrat de filière par la Chambre régionale d'agriculture et des dispositifs mis en œuvre par le conseil régional.

1- Installation du conseil de bassin (nouveau mandat)

Stéphane BOUNEAU, chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie présente le projet de règlement intérieur à l'aide du diaporama joint en annexe 1.

Le préfet de région met au vote. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Élection des 2 représentants du conseil de bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer (vote) :

Ont été reçues les candidatures de Gérard BERTRAND pour le négoce et de Jacques GRAVEGEAL pour la production.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se manifeste en séance.

Le préfet de région met ces candidatures au vote : Gérard BERTRAND et Jacques GRAVEGEAL sont élus à l'unanimité.

Jacques GRAVEGEAL associe Gérard BERTRAND à ses remerciements pour la confiance accordée.

2- Situation économique des marchés, perspectives, bilan des vendanges et prévision de récolte

Jacques GRAVEGEAL, président d'Intersud de France, précise que la fédération a mis en place une commission technique, présidée par Jean-Benoît CAVALIER et une commission économique, présidée par Olivier SIMONOU. Grâce à cette organisation, Intersud est pleinement mobilisée pour répondre efficacement à la crise. Comme l'a souligné M. MORENO, la détresse sur le terrain est bien réelle. Il salue le travail partenarial avec la DRAAF et son directeur Olivier ROUSSET, qui permet d'avancer dans le sens d'une mise à disposition de l'ensemble des données économiques permettant un suivi efficace du marché au sein d'Intersud.

Olivier SIMONOU, président de la commission économique d'Inter Sud de France et représentant du négoce à Inter Oc, présente la situation économique à l'aide du diaporama joint en annexe 2. Ce document couvre l'ensemble des vins produits dans le bassin. À l'avenir, cette présentation sera ajustée pour gagner en concision et en clarté. En parallèle, des démarches sont en cours pour récupérer les données concernant la partie gardoise du bassin Vallée Rhône-Provence auprès d'Inter Rhône, l'interprofession des vins de la vallée du Rhône. L'objectif est d'assurer un traitement exhaustif des données liées au marché des vins produits dans le Gard.

Les principaux enseignements tirés des données sont les suivants :

- Difficultés sur les marchés des vins rouges et rosés, la situation des rosés étant légèrement meilleure.
- Les vins blancs affichent de meilleures performances par rapport aux autres catégories.
- Les disponibilités sur le bassin sont stables, voire en légère baisse.
- Le démarrage de la campagne est satisfaisant en volume, mais s'accompagne d'une baisse généralisée des prix.
- Les sorties de chais sont en baisse particulièrement pour les rouges, moindre pour les rosés et quasiment stables pour les blancs.
- Les effervescents réalisent de bonnes performances ; il est regrettable que le cahier des charges « Pays d'Oc » n'ait pas intégré ce segment. Une réflexion à ce sujet reste nécessaire.
- Les sorties de chais pour les vins SIG (sans indication géographique) augmentent pour les rouges et les rosés, mais diminuent pour les blancs.
- En grande distribution, les ventes de vins tranquilles reculent, tant en volume qu'en valeur.
- À l'export, les volumes restent stables, mais la valeur est en baisse.

Jacques GRAVEGEAL souligne l'importance de l'outil **DECLAVITI**, qui doit permettre une gestion précise et exhaustive des volumes. Il se réjouit de la qualité des échanges avec l'État à ce sujet. DECLAVITI est désormais considéré comme un outil indispensable.

Concernant les volumes, la disponibilité actuelle est comparable à celle de l'année du gel (2021), bien que les circonstances diffèrent. Si cette année 2021 avait été marquée par une situation catastrophique justifiant des aides massives (le premier ministre Castex avait accordé 1 milliard d'aide), ce ne sera pas le cas cette année. L'équilibre n'est dû qu'à la faiblesse de la récolte et la détresse des acteurs du secteur est bien réelle.

La présentation suivante montre l'évolution des coûts de production au regard des prix de ventes des produits. Elle s'appuie sur le diaporama joint en annexe 3.

Philippe COSTE, président du CRINAO, intervient pour les vins sous signe de qualité qui ne relèvent pas d'une interprofession. Un accord a été trouvé avec le CIVL, représenté par son président, Pierre BORIES, présent lors de la réunion. Cet accord prévoit que l'analyse économique issue des données de DECLAVITI prenne également en compte ces volumes. Cela impliquera un accompagnement à la fois informatique et administratif. Cependant, la volonté politique est bien affirmée pour parvenir à une analyse économique globale intégrant l'ensemble des volumes produits sur le bassin.

Jacques GRAVEGEAL souligne qu'autrefois, les petites récoltes entraînaient généralement une hausse des prix. Cette année, force est de constater que ce n'est pas le cas : cette situation ne peut satisfaire le secteur. Il insiste sur l'importance de relever ce défi pour garantir un avenir durable aux générations futures.

Cela passera par une segmentation et une contractualisation précise et adaptée à des marchés spécifiques. À titre d'exemple, il rappelle que tous les vins de merlot n'ont pas la même valeur : certains peuvent valoir 100 €/hl et d'autres 70 €/hl, en fonction des qualités attendues pour des marchés bien définis. Il est donc essentiel de s'engager dans une démarche de segmentation et de contractualisation pour mieux répondre aux exigences des différents marchés.

Le préfet de région souligne l'importance d'aborder ces sujets au sein des Interprofessions.

Fabien CASTELBOU, représentant les vignerons coopérateurs, confirme qu'une déflation est en cours. Bien que les coûts de production aient augmenté, en particulier en raison des investissements liés aux enjeux environnementaux, l'analyse présentée montre que l'écart de prix nécessaire pour

atteindre la rentabilité demeure faible et doit absolument être comblé. Il est essentiel d'explorer d'autres pistes pour parvenir à cette rentabilité, bien que l'équilibre semble désormais à portée de main.

Alexandre THEY, président des vigneron indépendants, partage les analyses, mais souligne qu'elles reposent sur des moyennes, toutes les exploitations ne suivant pas nécessairement ces tendances. Les augmentations de coûts et les problématiques de marché affectent l'ensemble du secteur. Il insiste sur la question de la segmentation et de la contractualisation, non seulement nécessaire mais absolument primordiale.

Jean-Claude MAS, collègue négociant chez Inter Oc et président de l'UEVM, souligne la pression croissante exercée par les rabais promotionnels en grande distribution. Pour vendre à un prix plus élevé, il est nécessaire de travailler l'image, ce qui implique des investissements conséquents pour la développer. L'acheteur actuel prend ses décisions d'achat en fonction d'un instant précis, et il est crucial de savoir capter ce moment. Si ce qui vient d'être dit est déjà connu, il reste à passer à l'action. Une image forte, sous une même bannière et avec une unité collective, permettrait de faire avancer les choses.

Denis CARRETIER, président de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, souligne que le contrat de filière a été élaboré en collaboration avec tous les acteurs de l'amont et de l'aval. Il appelle à une véritable unité professionnelle. Il déplore que des « achats à la casse » aient été pratiqués par certaines maisons de négoce, sans respect des producteurs, tout comme l'importation de certains vins. Il insiste sur la nécessité de jouer collectif pour avancer ensemble.

Jean-Claude MAS confirme que le négoce a tout intérêt à soutenir au mieux les producteurs avec lesquels il collabore. Il appelle à une approche unie, avec une interprofession forte et cohérente, ainsi qu'à des investissements conséquents pour obtenir des résultats durables.

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé de FranceAgriMer, souligne que le vignoble a opéré une révolution qualitative, avec des avancées majeures dans les certifications environnementales telles que le BIO, Terra Vitis et HVE. Les produits évoluent constamment, avec de nouvelles offres telles les vins sans alcool ou les vins frais et légers. Toutefois, la valorisation n'a pas suivi. Le secteur perd des volumes et des parts de marché. Il insiste sur la nécessité de mettre en place une segmentation qui couvre l'ensemble du marché : de l'entrée de gamme jusqu'aux nouveaux produits, les IGP de zones et de régions et les AOC.

La perte de production est préoccupante, notamment concernant la question de l'eau. Il interroge sur la manière de récupérer les parts de marché perdues tout en préservant nos moyens de production. Bien que les coopératives atténuent les chocs, il s'inquiète de la situation lorsque ces soutiens ne seront plus suffisants. En matière de promotion, la volonté est constatée mais ces crédits restent sous-utilisés. Le volet promotion ne doit pas être utilisé au détriment de la restructuration ou des investissements nécessaires. Il plaide pour une enveloppe OCM plutôt que pour des aides à l'hectare, car cette enveloppe permet de financer des actions structurantes pour les entreprises du secteur.

Le préfet de région récapitule en soulignant l'importance de disposer de données partagées, précisant que la division ne mène à rien. Il appelle à davantage d'unité afin de faire face aux défis actuels et prendre les décisions nécessaires pour l'avenir.

Pour la FRSEA, Guilhem VIGROUX évoque la relation de confiance qui a été construite avec le négoce, mais souligne que certains acteurs ne jouent pas le jeu du collectif au sein de ce secteur. Il mentionne que cette situation concerne également la production. Le désarroi est profond et il insiste sur l'idée que « ventre qui a faim, n'a pas d'oreille », illustrant ainsi l'impact de la précarité sur la capacité à écouter et à prendre des décisions.

Le préfet de l'Hérault souligne que le négoce et la production ont besoin l'un de l'autre. Le prix doit être réévalué à la hausse, mais cela ne peut pas être imposé ; il faut que chacun prenne ses responsabilités et « balaie devant sa porte ». Il considère qu'Inter Sud est véritablement la structure idéale pour travailler ensemble, en étant présents et unis. Il note également que la production est trop orientée vers les vins rouges et que l'arrachage définitif commence à corriger ce déséquilibre. Cependant, il estime l'arrachage temporaire préférable pour restructurer le secteur et préserver la production. Il mentionne enfin que plusieurs problèmes restent à résoudre, notamment ceux liés à la marque commune, au marketing et à l'accès à l'eau.

Le Préfet de Région acquiesce, soulignant que l'État a déjà beaucoup contribué.

Alexandre THEY remarque que les seules données disponibles en grande distribution ne sont pas suffisantes. Autrefois cela représentait plus de 50% du marché, alors qu'aujourd'hui cette part est bien inférieure.

Le préfet de Région souligne l'importance que tous ces sujets soient débattus au sein de la commission économique d'Intersud, afin de favoriser un échange constructif et d'aboutir à des solutions collectives.

Jacques GRAVEGEAL rappelle que le rôle de la fédération Intersud a été souligné par messieurs les préfets et que celle-ci assumera pleinement cette responsabilité. Inter Sud demeure l'émanation des trois interprofessions du bassin. Les VIF (Vignerons Indépendants de France), les coopératives et la CRAO seront invités à participer, afin que la grande famille viticole soit réunie. Il confirme que la remarque d'Alexandre THEY sur la grande distribution est pertinente, mais précise que les discussions avec la GD sont extrêmement difficiles et complexes. Il insiste sur le fait qu'une approche unie ne peut qu'être favorable pour faire face à ces défis.

Gérard BERTRAND (collège négoce au sein du CIVL) souligne que si discuter des problématiques est important, il est tout aussi essentiel de se concentrer sur les solutions. Selon lui, les solutions du passé ne seront pas adaptées à l'avenir. Il plaide pour l'élaboration d'un plan de filière à 5 à 10 ans. Il mentionne qu'il existe des marques qui fonctionnent bien et aborde la question de la marque collective évoquée par le préfet de l'Hérault, affirmant qu'il est nécessaire d'allouer un budget de 50 millions d'euros pour promouvoir l'image de la région. Il propose d'utiliser l'année 2025 pour construire un véritable projet de filière.

Le préfet de région souligne l'évidence d'une volonté forte d'avancer unis.

François-Régis BOUSSAGOL, vigneron indépendant représentant des VSIG, réagit à la question de la simplification évoquée en début de réunion. Il constate qu'au contraire de nouvelles exigences sont sur le point d'être mises en place : la métrologie pour contrôler la mise en bouteille, le respect des ZNT (zones non traitées) en bordure de bois, le contrôle mécanique assisté pour le remplissage des pulvérisateurs, l'arrêté abeille, ainsi que la traçabilité qui devra désormais être obligatoirement assistée par ordinateur. Au vu de ces exemples, il ne perçoit pas de simplification.

Le préfet de région insiste sur la nécessité d'examiner tous ces points dans le cadre des simplifications. Selon lui, le sujet central demeure l'organisation du marché, notamment en ce qui concerne la fixation des prix, avec le soutien d'Inter-Sud. Il constate qu'il semble y avoir une volonté générale de progresser dans ce sens et souligne qu'il est désormais temps de concrétiser cette volonté.

3- Bilan de la mesure de réduction définitive du potentiel viticole

Stéphane BOUNEAU (DRAAF/FranceAgriMe)r présente un premier bilan des demandes d'aide à la réduction définitive du potentiel de production viticole, en s'appuyant sur le diaporama figurant en annexe 4.

Jérôme DESPEY précise qu'il privilégie toujours une mesure d'arrachage temporaire, plus structurante que l'arrachage définitif. Un groupe de travail de haut niveau doit rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année. Il rappelle également que l'enveloppe décidée par le ministre en janvier 2024 s'élève à 150 millions d'euros, dont 40 millions restent à affecter à la viticulture. Il identifie quatre cibles pour ces fonds, qu'il juge judicieuses :

- Un fonds d'urgence pour les Jeunes Agriculteurs.
- Un appui pour les structures économiques, notamment les coopératives, impactées par l'arrachage.
- Les pépiniéristes.
- L'œnotourisme et la promotion.

Le préfet de région confirme que cette demande est bien identifiée par l'État.

Éric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie, alerte sur la situation critique de la filière pépinière viticole. Selon lui, les clients sont durement touchés par la crise, avec de nombreux défauts de paiement. Il souligne que la filière a besoin de :

- d'un plan d'arrachage des vignes-mères de porte-greffe anciennes (plus de 20 ans) avec une enveloppe d'au moins 1 million d'euros ;
- d'un accès aux prêts bonifiés, comme pour les autres opérateurs ;
- d'une meilleure visibilité, car la pépinière doit anticiper pour répondre à la demande de plants : connaître à l'avance la reconduction des aides à la restructuration, les plans collectifs et les variétés autorisées.

Il insiste particulièrement sur la gravité de la situation, alertant que les banques risquent de se détourner de la filière.

Le préfet de région confirme que l'État est bien conscient de la gravité de la situation et que celle-ci est correctement identifiée.

4- Avancement du contrat de filière régional

Pierre GINEBRE est invité par Denis CARRETIER à faire un point d'avancement sur le contrat de filière soutenu par le conseil régional. Il présente l'état d'avancement de ce contrat à l'aide du diaporama joint en annexe 5.

Fabien CASTELBOU intervient ensuite en complément de la présentation, soulignant le retard dans la régulation. Les aléas de production provoquent de fortes perturbations des marchés, avec des comportements qui entraînent soit une chute des prix, soit une hausse excessive. Il explique que, lors des années de petites récoltes, il n'est pas nécessaire de réguler immédiatement, mais qu'il est crucial d'anticiper pour sécuriser l'approvisionnement des marchés et les prix, notamment pour les produits issus des pistes de diversification, comme le jus de raisin, le MCR, et autres co-produits. Il

insiste sur la nécessité d'éviter les pertes de valeur, quel que soit le niveau de production, et de lisser dans le temps les écarts de production pour pouvoir approvisionner tous les marchés de manière stable.

5- Point d'avancement sur les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par le conseil régional et l'État

Francis CABAUD présente les actions du conseil régional. Il confirme le soutien à hauteur de 5 millions d'euros pour le contrat de filière, officiellement entériné le 12 juillet 2024 lors de l'assemblée plénière. Il annonce également que le mandat de la Chambre régionale d'agriculture a été confirmé pour coordonner l'ensemble de la profession. Parallèlement, une démarche expérimentale « Territoires viticoles pilotes » a été lancée, avec un AMI publié le 12 juillet 2024. Pour plus de détails, il invite les participants à consulter l'annexe 6, qui contient le diaporama utilisé pour la présentation des actions du conseil régional, incluant les parcours des aides régionales, depuis l'installation de l'exploitation, sa structuration et son foncier, jusqu'à la commercialisation à l'export. Outre les dispositifs spécifiques à la filière viticole, d'autres dispositifs régionaux sont également mentionnés.

René MORENO ajoute quelques précisions sur le contrat de filière, qui réunit les deux bassins viticoles de la région et qui a été co-construit avec la Chambre régionale d'agriculture. Après l'acte 1, voté en assemblée plénière, l'acte 2 déploiera les actions prévues dans le contrat.

Le préfet de région souhaite que le conseil régional distingue clairement dans ses présentations les financements FEADER de ceux provenant de des fonds propres régionaux.

Denis CARRETIER insiste sur l'importance de la synergie entre toutes les sources de financement. Il alerte également sur les aides à l'irrigation versées dans le cadre de l'aide OCM pour la restructuration du vignoble, soulignant la nécessité d'une gestion cohérente et coordonnée de ces financements.

Stéphane BOUNEAU présente les points d'avancement des dispositifs suivants :

- le Plan Agriculture Méditerranée – Aires agricoles de résilience climatique,
- les aides de l'OCM vitivinicole,
- les prêts bonifiés viticoles suite à un PGE,
- les prêts bonifiés de trésorerie et de consolidation,
- le fonds hydraulique – Appel à projets du ministère en charge de l'agriculture.

Il s'appuie sur le diaporama joint à l'annexe 6, qui complète la présentation précédente.

En réponse à monsieur CARRETIER concernant l'irrigation, Stéphane BOUNEAU précise que le conseil spécialisé vin de FranceAgriMer examinera prochainement la situation.

Alexandre THEY alerte sur les risques de retard concernant les mesures de prêts bonifiés de trésorerie et de consolidation, si le gouvernement venait à démissionner en raison de la situation politique actuelle.

6 - Résultat du vote électronique concernant la gestion du potentiel viticole

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO, présente le résultat du vote électronique concernant la gestion du potentiel viticole, à l'aide du diaporama joint en annexe 7.

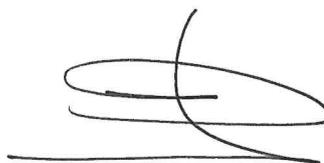
Les demandes de limitation de plantation nouvelle déposées par les ODG des AOP Limoux, Crémant de Limoux, Sable de Camargue et la demande de restriction à la replantation de l'ODG de l'AOP Sable de Camargue ont obtenu un avis favorable du conseil de bassin.

7 - Questions diverses

Pierre PELOU, représentant du CIVR, appelle l'attention du conseil de bassin sur les rendements exceptionnellement bas, avoisinant les 15 hl/ha, réalisés dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que sur les coûts de production. Il souligne que ces faibles rendements auront nécessairement des répercussions sur la santé des exploitations dans ce département. Il insiste sur le fait que la spécificité des exploitations des Pyrénées-Orientales mérite une attention particulière.

Le préfet de région acquiesce à ce constat et souligne l'importance de prendre en compte cette situation.

Il salue le travail accompli, notamment la création de la commission économique au sein d'Inter-Sud, et annonce que la prochaine réunion aura lieu en juin 2025. D'ici là, il espère voir les premières actions concrètes. La séance est ensuite levée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON DU 2 DÉCEMBRE 2024

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole

Participants membres du Conseil de bassin :

1 - Personnes publiques :

Thierry BORGHESE, directeur adjoint, DREETS Occitanie

Stéphane BOUNEAU, Chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie

Denis CARRETIER, Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Lionel COLOMB, DDFIP 34 représentant la DRFIP

Ludovic GERARD, représentant le directeur interrégional des Douanes

René MORENO, représentant la présidente du Conseil régional Occitanie

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie

Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

- **Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :**

- CIVL

Gérard BERTRAND, négoce

Pierre BORIES, négoce, président CIVL

Pierre CALMEL, producteur

Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- Inter'Oc

Jacques GRAVEGEAL, Producteur

Jean-Claude MAS, négoce

Sébastien PONS, producteur

Olivier SIMONOU, négoce président Inter'Oc

- CIVR

Bruno CAZES, négoce

Pierre PELOU, producteur

Aurélie PEREIRA, productrice

- **Représentant les VSIG**

François Régis BOUSSAGOL, producteur

- **Représentants désignés en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :**

Fabien CASTELBOU, Vignerons Coopérateurs Occitanie

Jérémie FAURE, JA Occitanie

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants

Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

- **CRINAO**

Philippe COSTE

3 - Personnalités qualifiées :

Éric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Bruno GUIN, Président Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles

Hervé HANNIN, Institut Agro

Nicolas RICCHARME, président SudvinBio

Nicolas SAURIN, INRAE

Éric SERRANO, IFV

Excusés :

Vincent EUZET, UEVM, négoce

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie

Camille MEGE, Confédération Paysanne Occitanie

Didier RODRIGUEZ, CIVR Négoce mandat à Bruno CAZES

Ludovic ROUX, IGP

Invités :

Florence BARTHES, Inter'Oc

Valérie BASTOUL, Coop de France Occitanie

Francis CABAUD, Région Occitanie

Jean-Christophe CAVALIER, Coordination rurale

Stéphane CHAMPAY, FRVI Occitanie

Gérard CHEVALIER, DDTM 30

Christel CHEVRIER, CRA Occitanie

Philippe FROELIG, DREETS, brigade enquête vins et spiritueux

Luc FRUITET, DRAAF, SRFAM

Pierre GINEBRE, CRA Occitanie

Olivier GOUÉ, directeur SudVinBio

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie

Magali JELILA, UEVM

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault

Olivier LEGRAND, CIVL

Claude MAURIN, DRAAF SRFAM

Jeoffrey MIQUEL, direction régionale des Douanes de Montpellier

Gérome PIGNARD, DRAAF, SRISSET

Xavier PIOLIN Directeur adjoint DDTM 11

Laurence SERRANO-LASBATS, DREETS